



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

RAPPORT PAYS 2024

CÔTE D'IVOIRE

Impulser la transformation de la Côte d'Ivoire
par la réforme de l'architecture financière mondiale





AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

RAPPORT PAYS 2024

CÔTE D'IVOIRE

Impulser la transformation de la Côte d'ivoire
par la réforme de l'architecture financière mondiale



© 2024 Banque africaine de développement

Groupe de la Banque africaine de développement
Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire

www.afdb.org

Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de la Banque africaine de développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'il représente. Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer ce matériau pour votre propre usage, et inclure les extraits de cette publication dans vos propres documents, présentations, blogs, sites web et matériaux pédagogiques, pour autant que la Banque africaine de développement soit mentionnée comme étant la source et le titulaire du droit d'auteur.

REMERCIEMENTS

Le Rapport Pays 2024 sur la Côte d'Ivoire a été préparé au sein du Complexe du Chef Economiste et Vice-présidence chargé de la gouvernance économique et de la gestion des connaissances (ECVP), sous la direction et la supervision générale du Professeur Kevin C. Urama, Economiste en Chef et Vice-président, avec le soutien d'Amadou Boly (Assistant en Chef de l'Economiste en Chef) et d'Amah Marie-Aude Ezanin Koffi (Assistant de Direction).

La préparation de ce Rapport a été dirigée par Désiré Vencatachellum, Directeur principal, Département des économies-pays (ECCE), avec Marcellin Ndong Ntah (Lead Economist, ECCE), en tant que responsable de la gestion du projet, le soutien informatique d'Abir Bdioui, et le soutien administratif de Tricia Effe Baidoo, (Assistante d'Equipe, ECCE). Le Rapport thématique de la Côte d'Ivoire a été rédigé par M. Jean Marie Vianney Dabiré, Economiste pays en chef, sous la supervision de M. Guy Blaise Nkamleu, Lead Economist pour l'Afrique de l'Ouest.

L'équipe remercie (i) l'Equipe-pays de la Côte d'Ivoire dirigée par M. Lamin Barrow, Directeur Général, Afrique de l'Ouest ; Joseph Ribeiro, Directeur Général Adjoint, Afrique de l'Ouest ; (ii) le Département des politiques macroéconomiques, des prévisions et de la recherche (ECMR), dirigé par Abdoulaye Coulibaly, Responsable-direction ; (iii) le Département des pays en transition dirigé par Yero Baldeh, Directeur, (iv) le Centre africain de gestion et d'investissement en ressources naturelles, dirigé par Désiré Vencatachellum, Responsable-direction ; et (v) la Division des politiques macroéconomiques et de la soutenabilité de la dette dirigé par Anthony Simpasa, Chef de division ; pour leurs contributions.

Les données figurant dans ce Rapport ont été compilées par le Département des statistiques, dirigé par Babatunde Samson Omotosho, Directeur, avec une contribution significative de Louis Kouakou (Chef de la division des Statistiques économiques et sociales, Département des statistiques), Ben Paul Mungyereza (Chef de la division du Renforcement des capacités statistiques, Département des statistiques), Anouar Chaouch (Statisticien supérieur de la Division 1 du Département des statistiques) et Momar Kouta (Chargé supérieur des systèmes d'information statistique, de la Division 1 du Département des Statistiques).

Les commentaires formulés dans le cadre de l'examen par les pairs ont été reçus de Richard Antonin Doffonsou, Economiste pays en Chef, au sein de la Division ECCE.1 ; d'Alexandre Kopoin, Chargé principal de recherche au Département Politique macroéconomique, des prévisions et de la recherche ; et de Soumaila Karambiri, Statisticien au sein du Département des statistiques. Le Professeur Sylvain Eloi Dessy, Département d'économie, Université Laval – Canada a contribué, à titre d'évaluateur externe.

La couverture du rapport s'inspire d'une maquette générale réalisée par Laetitia Yattien Amiguet et Justin Kabasele, du service des relations extérieures et de la communication de la Banque. La révision a été effectuée par le Département des Services Linguistiques de la Banque (TCLS), et la mise en page par Creable Media.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	7
INTRODUCTION GÉNÉRALE	9
CHAPITRE I : PERFORMANCES ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE LA CÔTE D'IVOIRE	11
Messages clés	12
Introduction	12
1.1. Performance en matière de croissance	12
1.2. Autres récentes évolutions économiques et sociales	12
1.3. Perspectives et risques macroéconomiques	15
CHAPITRE 2: OPTIONS POLITIQUES VISANT À PROMOUVOIR UNE CROISSANCE FORTE ET RÉSILIENTE À L'APPUI DE LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE ET DE LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE.	17
Messages clés	17
Introduction	18
2.1 - Bilan de la performance et de la transformation économiques en Côte d'Ivoire	18
2.2. Transformation structurelle du pays : moteurs, entraves, opportunités	25
2.3 - Financements pour accélérer la transformation structurelle de la Côte d'Ivoire	26
2.4 - Remarques finales et recommandations de politique générale	28
CHAPITRE 3: FINANCER LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE EN CÔTE D'IVOIRE : LA NÉCESSITÉ DE RÉFORMER L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE MONDIALE	31
Messages clés	31
Introduction	32
3.1 - Position de la Côte d'Ivoire sur la nécessité de réformer l'architecture financière internationale	32
3.2 - Mobiliser des ressources supplémentaires pour la transformation structurelle de la Côte d'Ivoire	33
3.3- Faire face à la dette	34
3.4 - Financement de l'action climatique	35
3.5 - Recommandations stratégiques	36
RÉFÉRENCES	39

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1	Encadré 1 : Canaux de transmission de l'impact du resserrement des conditions financières internationales	14
Encadré 2	Enseignements tirés des expériences réussies en matière d'appui à la croissance et à la transformation structurelle	22
Encadré 3	Opportunités potentielles ou existantes en ressources naturelles non renouvelables, dans l'agriculture et l'agro-industrie et dans les énergies renouvelables	25
Encadré 4	Soutien de la Banque à la transformation économique en Côte d'Ivoire	28

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1	Croissance du PIB réel de la Côte d'Ivoire par rapport à l'Afrique de l'Ouest (en %).	19
Figure 2.2	Croissance du PIB réel par habitant de la Côte d'Ivoire par rapport à l'Afrique de l'Ouest (en %).	19
Figure 2.3	Répartition sectorielle du PIB de 1960 à 2020 et parts de l'emploi sectoriel en Côte d'Ivoire, 1991-2019	20
Figure 2.4	Décomposition de la croissance de la productivité et changement structurel en Côte d'Ivoire, 2008-2019	21
Figure 2.5	Répartition sectorielle des exportations de services en Côte d'Ivoire de 2005 à 2021	22
Figure 2.6	Estimation des besoins de financement annuels et du déficit en vue d'accélérer la transformation structurelle en Afrique d'ici à 2030 et 2063	26
Figure 2.7	Augmentation nécessaire du ratio impôts/PIB pour combler le déficit estimatif de financement annuel en Afrique	27

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Indicateurs macroéconomiques	14
------------------	------------------------------	----

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AIDI	Indice de développement des infrastructures en Afrique
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BMD	Banques multilatérales de développement
BNI	Banque nationale d'investissement
BTP	Bâtiments et travaux publics
CAPEC	Cellule d'analyse de politique économique du CIRES
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CIRES	Centre ivoirien de recherches économiques et sociales
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
COP	Conférence des parties
ESG	Environnemental, social et de gouvernance
E.U.	États-Unis
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FFV	Facilité de financement vert
FIC	Fonds d'investissement climatique
FVC	Fonds vert pour le climat
FMI	Fonds monétaire international
FRD	Facilité pour la résilience et le développement
IDE	Investissement direct étranger
IFD	Institutions financières de développement
GPC	Garantie partielle de crédit
ODD	Objectif de développement durable
PEA	Perspectives économiques en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PPP	Partenariat public-privé
PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PTF	Partenaire technique et financier
PJ GOUV	Programme jeunesse du gouvernement
PS GOUV	Programme social du gouvernement
SFI	Société financière internationale
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
ZLECA	Zone de libre-échange continentale africaine

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Évolutions macroéconomiques récentes et perspectives

L'activité économique a été vigoureuse en 2023, avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel estimée à 6,5 %, ce qui est supérieur aux 6,2 % de 2022. Elle a été soutenue par l'investissement (public et privé), la consommation du côté de la demande, et les secteurs secondaire et tertiaire, du côté de l'offre. Les perspectives économiques sont favorables, avec un taux de croissance du PIB réel estimée à 7 % en moyenne, sur la période 2024-2025, portée par une demande intérieure soutenue, ainsi que par tous les secteurs du côté de l'offre. Toutefois, ces perspectives restent exposées à des risques majeurs, dont la détérioration de la situation sécuritaire dans le nord du pays, ainsi que la persistance de chocs multiples. Pour promouvoir une croissance économique forte, résiliente et inclusive, les autorités ivoiriennes doivent : i) accélérer la mise en œuvre des programmes visant à accroître la production agricole ; ii) poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de gestion active de la dette publique, couplée avec un renforcement des capacités de gestion dans ce domaine ; iii) intensifier la mobilisation des recettes internes pour préserver la viabilité des finances publiques et de la dette ; iv) intensifier les réformes visant à améliorer le climat des affaires, la lutte contre la corruption et la résilience au changement climatique.

Bilan des progrès de la transformation structurelle de la Côte d'Ivoire

La transformation structurelle de l'économie ivoirienne s'est enclenchée à la faveur de la réaffectation des activités économiques et des emplois de l'agriculture vers des secteurs comme les services, mais le rythme reste encore lent. Plusieurs entraves freinent l'accélération de la transformation structurelle rapide du pays, notamment la fragilité du capital humain, la déficience des infrastructures de base du pays, les défis démographiques, les contraintes d'accès au financement et le changement climatique. L'accélération de la transformation structurelle exigera : i) l'accélération de l'aménagement des agropoles, des infrastructures et de la mise en œuvre des grappes industrielles ; (ii) le renforcement de la gouvernance ; iii) l'intensification des investissements dans le capital humain et dans l'innovation technologique ; iv) la consolidation des infrastructures de base en appui à l'investissement ; (v) l'approfondissement du marché financier et l'inclusion financière ; et vi) le renforcement de la résilience face au changement climatique.

Le financement de la transformation structurelle en Côte d'Ivoire est tributaire de la réforme de l'architecture financière mondiale

Le financement de la transformation structurelle de l'économie ivoirienne requiert la mobilisation de ressources importantes. Selon les estimations de la Banque africaine de développement (BAD), le déficit de financement annuel pour accélérer la transformation structurelle en Côte d'Ivoire est estimé à 3,2 milliards d'USD (soit environ 3,5 % du PIB du pays en 2024), dans le cadre des ODD à l'échéance 2030, et à 0,6 milliard d'USD (0,6 % du PIB de 2024) par rapport à l'échéance de l'Agenda 2063. Pour combler les déficits de financement au titre des ODD en 2030 et de l'Agenda 2063, la Côte d'Ivoire doit compter d'abord sur ses propres actions de mobilisation accrue des ressources intérieures, ainsi que sur les investissements du secteur privé et les envois de fonds de sa diaspora. La Côte d'Ivoire ayant déjà accès aux marchés

obligataires internationaux, l'architecture financière internationale pourrait soutenir : i) la réforme de la méthodologie de notation de crédit par les agences de notation, d'une part, et la facilitation de l'accès à davantage aux mécanismes de garanties, d'autre part ; ii) une meilleure évaluation du capital naturel du pays, en vue d'accroître sa capacité d'honorer la dette ; iv) l'accroissement des financements des projets d'adaptation au changement climatique, et un meilleur accès aux instruments de financement durable.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le présent rapport pays a pour objet de reproduire, au niveau national, les analyses effectuées à l'échelle continentale, dans le principal rapport de la Banque africaine de développement sur les perspectives économiques en Afrique (PEA). Le rapport 2024 présente les mesures à prendre pour accélérer la transformation structurelle de l'économie ivoirienne, après une analyse approfondie des progrès réalisés par le pays dans ce domaine. Il met en exergue le rôle que la réforme de l'architecture financière internationale pourrait jouer dans l'accélération de la transformation structurelle de la Côte d'Ivoire.

Le rapport est structuré comme suit : le chapitre 1 examine la récente performance macroéconomique et les perspectives de la Côte d'Ivoire ; le chapitre 2 dresse le bilan des progrès accomplis en matière de transformation structurelle du pays ; enfin, le chapitre 3 traite du financement de la transformation structurelle en Côte d'Ivoire, en lien avec la nécessité de réformer l'architecture financière internationale.

PERFORMANCES ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE LA CÔTE D'IVOIRE

1

MESSAGES CLÉS

- L'activité économique a été vigoureuse en 2023 en Côte d'Ivoire, avec une croissance du PIB réel estimée à 6,5 %, contre 6,2 % en 2022, soutenue par l'investissement (public et privé) et la consommation du côté de la demande, ainsi que les secteurs secondaire et tertiaire, du côté de l'offre.
- L'inflation a ralenti, son taux étant passé de 5,2 % en 2022 à 4,4 % en 2023, grâce à la politique monétaire restrictive mise en œuvre par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dans le cadre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), et aux mesures économiques et fiscales temporaires de lutte contre la cherté du coût de la vie (subventions temporaires et contrôle des prix de certains de produits de première nécessité).
- Le taux du déficit budgétaire a été ramené de 6,8 % du PIB en 2022 à 5,2 % en 2023, grâce à l'amélioration de la mobilisation des recettes intérieures.
- Le déficit du compte des opérations courantes s'est creusé, son taux passant de 7,7 % du PIB en 2022 à 8,2 % en 2023, imputable aux déficits des services et des revenus.
- Le taux de pauvreté a reculé de 39,4 % en 2018 à 37,5 % en 2021, néanmoins il reste élevé.
- Les perspectives économiques sont favorables, avec une croissance du PIB réel projetée à 7 % en moyenne sur la période 2024-2025, portée par une demande intérieure soutenue, ainsi que par tous les secteurs, du côté de l'offre. Toutefois, ces perspectives restent exposées à des risques majeurs, dont la détérioration de la situation sécuritaire dans le nord du pays et la persistance de chocs multiples, le durcissement des conditions financières internationales et les risques climatiques.
- Pour favoriser une croissance économique forte et résiliente, les autorités ivoiriennes devraient continuer à : i) accélérer la mise en œuvre des programmes visant à accroître et à moderniser la production agricole ; ii) poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de gestion active de la dette publique, couplée avec un renforcement des capacités de gestion dans ce domaine ; iii) intensifier la mobilisation des ressources internes pour préserver la viabilité des finances publiques et de la dette ; iv) renforcer les réformes tendant à améliorer le climat des affaires, la lutte contre la corruption et la résilience au changement climatique.

Introduction

Ce chapitre présente une analyse actualisée de la performance économique de la Côte d'Ivoire pour 2023, ainsi que les perspectives de croissance à moyen terme sur la période 2024-2025. Il examine également les principaux risques susceptibles d'affecter les perspectives, et propose des options politiques pour promouvoir une croissance forte et résiliente, soutenir la stabilité macroéconomique et la transformation économique, et faire face aux chocs affectant l'économie du pays.

1.1. Performance en matière de croissance

Après la pandémie de COVID-19, la performance de l'économie ivoirienne a été vigoureuse, en dépit des effets induits par des chocs multiples. Le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 6,5 % en 2023, contre 6,2% en 2022. L'activité économique s'est opérée dans un climat socio-politique apaisé, bénéficiant des effets liés à l'accélération des infrastructures de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN), organisée par le pays en janvier/février 2024, des termes de l'échange favorables et de la mise en œuvre d'un nouveau programme économique et financier conclu avec le FMI et couvrant la période 2023-2026.

Du côté de l'offre, les secteurs secondaire et tertiaire ont été les principaux moteurs de la croissance du PIB réel en 2023. La valeur ajoutée du secteur secondaire a progressé de 10 % supérieure à la performance de 2022 (8,1 %), soutenue par le dynamisme de plusieurs secteurs, dont les industries extractives, les industries de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau, les industries environnementales, ainsi que le bâtiment et les travaux publics (BTP). Le taux de croissance du secteur tertiaire s'est établi à 8,4 %, en hausse par rapport à celui de 2022 (6,3 %), porté par le dynamisme de tous les secteurs, en particulier le transport, les télécommunications et le commerce de

détail. Enfin, le taux croissance de l'agriculture est ressorti à -4,1 % en 2023, en net recul par rapport à 2022 (+4,3 %). Cette contreperformance est imputable à l'agriculture industrielle et d'exportation, avec notamment un recul des productions de fèves de cacao (-22,8 %), de café (-50,9 %), imputable aux conditions climatiques défavorables et aux maladies qui ont affecté les vergers. La performance de l'agriculture vivrière a été bonne (+8,5 %), soutenue par les programmes de relance de la production (riz, céréales). Du côté de la demande, la croissance a été portée par l'investissement privé (+11,9 % contre 2,7 % pour l'investissement public), ainsi que par la consommation des ménages (+4,7 %) et de l'administration publique (+3,5 %).

1.2 Autres récentes évolutions économiques et sociales

1.2.1 Politique monétaire – Inflation - Taux de change

La politique monétaire de la BCEAO a été restrictive, avec pour objectif de contenir la hausse des prix et de lutter contre la cherté du coût de la vie. À cette fin, le taux directeur (taux de soumission aux opérations d'adjudication) a été relevé à trois reprises, passant de 2,75 % à 3 % en mars 2023, à 3,25 % en septembre, puis à 3,5 % en décembre 2023. Ces mesures, combinées à celles de politique budgétaire de lutte contre la cherté du coût de la vie (plafonnement temporaire des prix de certains produits de grande consommation, suspension à titre conservatoire des exportations de ces produits sur la période allant du 18 septembre au 31 décembre 2023) ont favorisé une décélération de l'inflation dont le taux est passé de 5,2 % en 2022 à 4,4 % en 2023, mais au-dessus du seuil de l'UEMOA (3 %). La hausse des prix en 2023 a concerné tant les produits importés (+5,5 %) que les produits locaux (+4,3 %), en particulier les denrées alimentaires (+6,5 %). En moyenne, la Côte d'Ivoire a enregistré un gain de compétitivité sur l'année 2023. Le taux de change effectif réel (TCER) a reculé de 2,8 %

par rapport à 2022, en raison d'une appréciation du taux de change effectif nominal (TCEN) de 3,3%, et d'une baisse du différentiel des prix de 5,9 %. Les performances du secteur financier demeurent satisfaisantes, avec des crédits à l'économie en hausse de 16,2 %, entre 2022 et 2023, et des prêts non productifs en baisse de 7,2 % entre décembre 2022 et juin 2023.

1.2.2. Politique budgétaire - Dette publique

L'exécution des opérations financières de l'État s'est soldée par un déficit budgétaire primaire qui s'est contracté, passant de 4,6 % du PIB en 2022 à 2,7 % du PIB en 2023. Cette amélioration résulte d'un accroissement des recettes budgétaires (15,6 % du PIB) de 15,6 % entre 2022 et 2023, contre une hausse modérée (+4 %) des dépenses primaires (représentant 20,2 % du PIB), soit +4,8 % pour les dépenses courantes et +3,7 % pour les dépenses d'investissement. Le déficit budgétaire global s'est établi à 5,2 % du PIB en 2023, en recul par rapport à celui de 2022 (6,8 % du PIB), induit par une hausse des intérêts sur la dette de 27,7 % par rapport à 2022 (soit 36,2 % pour la dette extérieure et 17,8 % pour la dette intérieure), au regard des conditions de financement de plus en plus ardues. Pour rembourser sa dette publique et financer son déficit budgétaire, le pays a eu recours aux ressources du marché financier régional (en émettant notamment des bons et des obligations du Trésor), ainsi qu'aux tirages sur les prêts projets et programme en cours. Ce financement s'est traduit par une accumulation de la dette publique (58,1 % du PIB, contre 56,6 % du PIB en 2022) soit une hausse de 1,5 point

de pourcentage. Il ressort de la dernière analyse de la viabilité de la dette (AVD), réalisée par le FMI (Rapport pays N°23/046 - décembre 2023), que la Côte d'Ivoire est exposée à un risque modéré de surendettement. Pour préserver la viabilité de sa dette, la Côte d'Ivoire doit renforcer la mobilisation des recettes internes au regard de la faiblesse de sa pression fiscale (13,3 % du PIB en 2023) et de la diversification économique. Compte tenu de ses solides fondamentaux économiques, l'Agence Moody's a réhaussé, le 1er mars 2024, la note de crédit souverain de la Côte d'Ivoire, de Ba3 « perspective positive » à Ba2 « perspective stable ». La Côte d'Ivoire est également notée BB-, perspective positive par S&P et BB-, perspective stable par Fitch.

1.2.3 Position extérieure : flux financiers externes

Les échanges extérieurs se sont traduits par un déficit du solde courant qui s'est accentué de 7,7 % du PIB en 2022, à 8,2 % en 2023, malgré une bonne tenue du solde commercial, qui a bénéficié d'une amélioration des termes de l'échange de 7,4 % en 2023 (Rapport annuel de conjoncture à fin 2023 de la Direction générale de l'économie). Cette situation est surtout imputable aux déficits des services et des transferts, résultant des coûts de frets et des intérêts plus élevés sur la dette. La couverture du déficit du compte des opérations courantes a été assurée principalement par les investissements directs étrangers (IDE) qui ont progressé de 14 % entre 2022 et 2023, et les tirages sur les prêts projets en cours, quoiqu'en baisse de 37 % sur la même période.

Tableau 1- Indicateurs macroéconomiques

	2019	2020	2021	2022	2023(e)	2024(p)	2025(p)
Croissance du PIB	6,2	1,7	7,1	6,2	6,5	7,1	6,8
Inflation	0,8	2,4	4,2	5,2	4,4	3,8	3,0
Solde budgétaire (% PIB)	-2,2	-5,4	-4,9	-6,8	-5,2	-4,2	-3,0
Solde primaire (% PIB)	-0,7	-3,6	-2,9	-4,6	-2,7	-1,9	-0,9
Compte des opérations courantes (% PIB)	-2,2	-3,1	-3,9	-7,7	-8,2	-6,8	-6,0
Population totale (millions)	26,1	26,8	27,5	28,2	28,9		
Espérance de vie à la naissance (en nombre d'années)	59,3	59,0	58,6	58,9	60,1		

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

1.2.4. Pauvreté et indicateurs sociaux

Selon les résultats de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) 2021, le taux de pauvreté qui était de 39,4 % en 2018 a reculé à 37,5 % en 2021, soit un recul de 1,9 point de pourcentage par rapport à 2018. En 2021, l'incidence de la pauvreté a surtout reculé en milieu urbain (de 24,7 % à 22,2 % entre 2018 et 2021), mais est restée quasi stable en milieu rural (54,4 % en 2021 contre 54,7 % en 2018), surtout dans les régions au nord. La réduction de la pauvreté s'est accompagnée d'une réduction des inégalités avec l'indice

de Gini qui est passé de 0,351 en 2018 à 0,334 en 2021. Quoiqu'en baisse, le taux de chômage des jeunes, estimé à 4,9 % en 2023 (contre 5,4 % en 2020 pour les 15-24 ans), reste un défi majeur pour la préservation de la cohésion sociale. Conscientes de ce défi, les autorités ivoiriennes mettent en œuvre le Programme social du gouvernement (PS GOUV) 2022-2024 et le Programme jeunesse du gouvernement (PJ GOUV) 2023-2025 en vue de renforcer l'inclusivité de la croissance, à travers l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables et la création de plus d'emplois pour les jeunes.

Encadré 1 - Impacts du durcissement des conditions financières internationales

Sur le **plan régional**, le durcissement des conditions financières internationales a conduit les autorités monétaires de l'UEMOA à mettre en œuvre une politique monétaire restrictive qui s'est traduite par le relèvement à trois reprises du taux directeur principal en 2023. Cela a entraîné une hausse du taux d'intérêt débiteur des crédits bancaires qui est passé de 6 % en 2022 à 6,51 % en 2023 pour la Côte d'Ivoire, néanmoins au-dessous du taux moyen de l'UEMOA (6,78 % en 2023, contre 6,48 % en 2022), ce qui a contribué à renchérir le coût du crédit. Par ailleurs, les taux des bons du Trésor ont fortement augmenté dans l'espace UEMOA, passant de 2,96 % à 5,75 % en moyenne entre 2022 et 2023. Il en est de même pour le taux des obligations par appel public à l'épargne, qui a progressé de 5,56 % en 2022 à 7,17 % en 2023. Enfin, les réserves brutes de la zone UEMOA se sont

contractées, passant de 5,4 mois d'importation en 2020 à 3,3 mois en 2023. Au **niveau international**, le durcissement des conditions financières internationales s'est traduit par des difficultés de refinancement sur les marchés financiers, au regard des taux d'intérêts élevés. Ainsi, le taux de rendement moyen (6,61 %), résultant de l'émission d'obligations de janvier 2024 par la Côte d'Ivoire, était supérieur au taux moyen de ses émissions précédentes de maturités comparables (environ 5,5 %). Il en résulte une cherté des financements mobilisés tant sur le marché régional que sur le plan international qui s'accompagne du paiement des intérêts plus élevés sur la dette. Ces intérêts ont en effet augmenté d'environ 28 % entre 2022 et 2023, passant de 970,3 milliards de F CFA (2,2 % du PIB) à 1 239,3 milliards de F CFA (2,6 % du PIB), selon les données du TOFE (mars 2024).

1.3 Perspectives et risques macroéconomiques

1.3.1 Perspectives

Les perspectives économiques 2024-2025 sont favorables, avec une croissance du PIB réel, projetée en moyenne à 7 % sur la période 2024-2025. La croissance serait stimulée, du côté de l'offre, par tous les secteurs en général et de façon spécifique par : i) l'agriculture vivrière et d'exportation, notamment la production cacaoyère qui bénéficiera de cours mondiaux favorables ; ii) les produits pétroliers, l'énergie, les industries agro-alimentaires et extractives, et les BTP, au niveau du secteur secondaire ; et iii) le dynamisme des services (transport, télécommunications et commerce). Du côté de la demande, la croissance continuerait d'être portée par l'investissement privé et public, de même que par la consommation des ménages. L'inflation s'établirait au niveau de la cible de l'UEMOA en 2025 (3,0 %), après une performance de 3,8 % en 2024, en raison d'une hausse attendue de l'offre locale de produits alimentaires. La consolidation budgétaire permettrait de contenir le déficit budgétaire à 4,2 % en 2024, puis à 3 % du PIB en 2025, permettant ainsi de stabiliser le taux d'endettement à 58,4 % du PIB sur la période 2024-2025. Le déficit du compte des opérations courantes ressortirait à 6,8 % du PIB en 2024, puis à 6,0 % du PIB

en 2025, soutenu par l'amélioration des termes de l'échange du pays et par une hausse des investissements directs étrangers.

1.3.2. Risques

Les perspectives favorables ci-dessus bénéficieraient des effets positifs induits par : i) l'accélération des réformes et des investissements du Plan national de développement (PND) 2021-2025, soutenues par un nouveau programme macroéconomique du FMI pour la période 2023-2026 ; ii) l'accroissement de la production de pétrole et de gaz, consécutif aux nouvelles découvertes intervenues en 2021 et 2022 sur le gisement « Baleine » ; et iii) une demande mondiale plus forte que prévue. Toutefois, elles pourraient être confrontées à des risques majeurs, comme une détérioration de la situation sécuritaire au Nord du pays, la poursuite du resserrement des conditions financières régionales et internationales, la persistance des chocs multiples de même que les aléas climatiques. La poursuite des réformes et des investissements dans le cadre du Plan de développement national (PDN) 2021-2025 visant le renforcement de la stabilité macroéconomique, de l'inclusivité et de la durabilité de la croissance, ainsi que de la stabilité sécuritaire et institutionnelle du pays, permettrait de contenir ces risques.

Les performances et les perspectives macroéconomiques de la Côte d'Ivoire sont robustes et doivent être consolidées à travers la poursuite des réformes pour corriger les déséquilibres qui persistent et renforcer la résilience de l'économie face aux chocs

1.4 – Options politiques visant à promouvoir une croissance forte et résiliente à l'appui de la stabilité macroéconomique et de la transformation économique.

L'économie ivoirienne, malgré ses bonnes performances, est recèlent des vulnérabilités qui limitent les impacts positifs sur les conditions de vie des populations. Pour favoriser une croissance économique forte, résiliente et inclusive, les autorités ivoiriennes, avec l'appui de ses partenaires au développement, devraient envisager les mesures ci-après :

À court terme :

- accélérer la mise en œuvre des programmes destinés à accroître et à moderniser la production agricole (en particulier le Programme d'urgence en soutien aux filières agricoles (PURGA 2), le Programme de production alimentaire d'urgence (2 PAU)), ce qui permettrait de stabiliser les prix des denrées alimentaires du court au moyen terme ;
- poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de gestion active de la dette publique, couplée avec le renforcement des capacités de gestion dans ce domaine, en vue de préserver la viabilité de la dette et de préserver la situation de risque modéré de surendettement du pays.

À moyen et long termes :

- intensifier la mobilisation des recettes

internes pour préserver la viabilité des finances publiques, la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme de mobilisation des recettes internes à moyen terme 2024-2028. Cette stratégie vise entre autres, : i) la simplification de la législation fiscale et l'amélioration du dispositif fiscal et douanier existant, ii) la rationalisation de la dépense fiscale ;

- renforcer les réformes visant l'amélioration du climat des affaires, la lutte contre la corruption et les pratiques illicites, afin d'attirer davantage d'investissements privés, compte tenu du rôle moteur du secteur privé dans l'économie.
- poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de gestion active de la dette publique, couplée avec un renforcement des capacités de gestion dans ce domaine ;
- renforcer la transformation locale des matières premières agricoles, pour créer davantage d'emplois décents au profit des jeunes et des femmes.
- accélérer la mise en œuvre des politiques et programmes visant à renforcer l'inclusion sociale, en particulier du PS GOUV 2022-2024 et du PJ GOUV 2023-2025.
- renforcer la résilience au changement climatique, à travers la mise en œuvre effective des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) révisées et les engagements pris au titre de l'Initiative d'Abidjan, dans le cadre de la COP 15 sur la désertification et la sécheresse

BILAN DES PROGRÈS DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE LA CÔTE D'IVOIRE

2

MESSAGES CLÉS

- Les performances économiques globales de la Côte d'Ivoire ont été moyennes sur la période 1980-2019, avec un taux de croissance annuel moyen du PIB réel de 3,1 % par an, inférieure à la performance de l'Afrique de l'Ouest (3,6 % par an). De ce fait, la croissance moyenne du PIB réel par habitant du pays est ressortie à -0,05 % sur cette période, contre 0,1 % à l'échelle ouest-africaine. L'économie ivoirienne a néanmoins été plus résiliente aux chocs externes, en particulier face à la pandémie de Covid-19 et aux chocs multiples, que celles de la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest.
- La transformation structurelle de l'économie ivoirienne s'est produite par la réaffectation des activités économiques et des emplois de l'agriculture, vers d'autres secteurs, tels que les services, mais le rythme reste encore lent. Les emplois dans le secteur industriel ont faiblement augmenté, alors que ce secteur est traditionnellement associé aux changements structurels.
- Les besoins en financements pour accélérer la transformation structurelle en Côte d'Ivoire sont importants. Selon les estimations de la Banque, ce pays aurait besoin de 4,7 milliards d'USD (environ 5,5 % du PIB prévu pour 2024) par an jusqu'en 2030 pour accélérer le processus de sa transformation structurelle.
- Les principales recommandations pour accélérer la transformation structurelle de l'économie ivoirienne sont : i) renforcer la gouvernance ; ii) intensifier les investissements dans le capital humain ; iii) approfondir le marché financier et l'inclusion financière ; iv) renforcer les infrastructures de base en soutien à l'investissement ; v) accélérer la mise en place des agropoles, des infrastructures et des grappes industrielles ; et vi) renforcer la résilience au changement climatique.

Introduction

Ce chapitre présente les progrès accomplis récemment en matière de transformation économique de la Côte d'Ivoire dans un monde en mutation, identifie ses principales tendances et décrit ses caractéristiques. En outre, il donne l'estimation des besoins en financement pour accélérer la transformation structurelle. Il analyse l'impact de divers facteurs socio-économiques, financiers, de gouvernance et externes sur la transformation structurelle de la Côte d'Ivoire, ainsi que sur les besoins et les déficits de financement, en vue de mettre en lumière les principaux facteurs d'attraction et d'incitation, et d'orienter, à la fois, l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et les opportunités d'investissement.

2.1 - Bilan de la performance et de la transformation économiques en Côte d'Ivoire

La performance économique globale de la Côte d'Ivoire a été moyenne sur la période 1980-2019, avec un PIB réel en croissance constante au taux de 3,1 % par an, inférieur aux 3,6 % par an pour l'Afrique de l'Ouest (voir Figure 2.1). La croissance moyenne du PIB réel par habitant du pays a été négative sur cette période, ressortant à -0,05 %,

contre 0,1 % en Afrique de l'Ouest. La détérioration des termes de l'échange, les tensions politiques et la crise militaro-politique expliquent les faibles résultats du pays sur les trois premières décennies (1980-2009). La période 2010-2019 a été marquée par un taux de croissance annuel moyen du PIB réel par habitant de 3,9 % (supérieur à la moyenne ouest-africaine (0,8 %), malgré le conflit post-électoral de 2010-2011.

L'économie ivoirienne a néanmoins été plus résiliente aux chocs externes, en particulier face à la pandémie de Covid-19 et aux chocs multiples. En 2020, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 1,7 %, alors que l'Afrique de l'Ouest affichait une décélération de sa croissance à -0,2 %. Sur la période 2021-2022, la croissance ivoirienne a rebondi à 6,7 % en moyenne annuelle, au-delà de la performance moyenne de l'Afrique de l'Ouest (4,1 %). Après un repli à -0,8 % en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19, la croissance moyenne du PIB réel par habitant s'est ensuite redressée en 2021 et 2022, respectivement à 4,8 % et à 4,1 %, largement au-dessus de la moyenne ouest-africaine, respectivement de 2,6 % et de 3,2 %. L'accélération de la croissance depuis 2012 est due aux réformes entreprises dans l'environnement des affaires, aux investissements publics dans les infrastructures et aux IDE.

Figure 2.1 - Croissance du PIB réel de la Côte d'Ivoire par rapport à celle de l'Afrique de l'Ouest (en %)

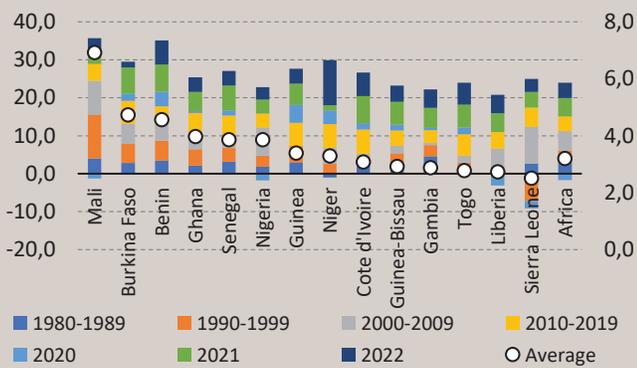
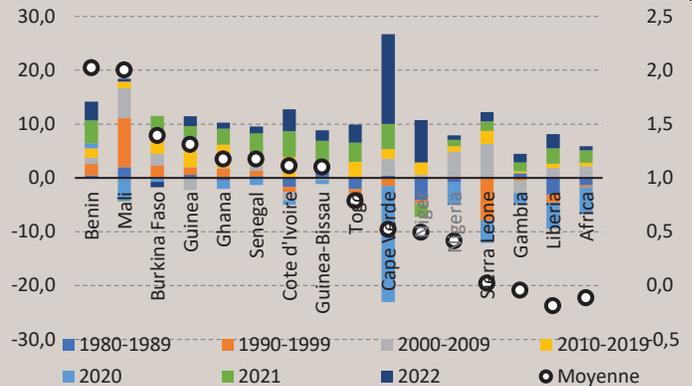


Figure 2.2 - Croissance du PIB réel par habitant de la Côte d'Ivoire par rapport à celle de l'Afrique de l'Ouest (en %)



Source : BAD, Département des statistiques et FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale

2.2. Transformation structurelle du pays : moteurs, entraves, opportunités

2.2.1 Transformation structurelle /économique de la Côte d'Ivoire

La Banque (PEA 2013) définit la transformation structurelle comme la réaffectation de l'activité économique des secteurs à faible productivité vers ceux qui sont à forte productivité, ce qui permet de maintenir une croissance forte, durable et inclusive. Ce processus est généralement caractérisé, entre autres, par : i) la baisse de la part des emplois agricoles et le transfert de ses travailleurs vers les autres secteurs à forte productivité ; ii) la réduction de la part de l'agriculture dans le PIB et, par conséquent, l'augmentation de celle des secteurs modernes de l'industrie et des services à forte valeur ajoutée ; iii) l'urbanisation rapide résultant de l'exode rural ; et iv) la transition démographique vers des taux de natalité et de mortalité plus faibles (Timmer, 2012).

Au regard de ces définitions, on peut dire que

la transformation structurelle de l'économie ivoirienne est enclenchée mais s'opère à un rythme lent. Elle a été plus prononcée sur la période 1960-1980 où le poids du secteur agricole a été réduit de 40,5 % du PIB en moyenne de 1960-1969 à 27,8 % en moyenne sur la période 1970-1979. A l'opposé, les parts des secteurs secondaire et tertiaire ont augmenté respectivement de 15,6 % à 17,4 % du PIB et de 43,9 % à 54,8 % du PIB. Sur la période récente (2010-2020), la dynamique de la transformation structurelle a été à nouveau enclenchée, avec le poids du secteur industriel qui s'est accru à 24,3 % du PIB, contre 22,6 % du PIB sur la période 2000-2009. Les parts des secteurs agricole et tertiaire se sont contractées respectivement de 0,8 point et 0,9 point sur la période.

L'analyse de la mobilité dans l'emploi par secteur d'activité de 1991 à 2019 révèle une migration de la main d'œuvre agricole vers les secteurs moins productifs, en particulier les services, alors que l'emploi dans l'industrie est resté quasi-stable. La part des emplois dans le secteur primaire a ainsi reculé

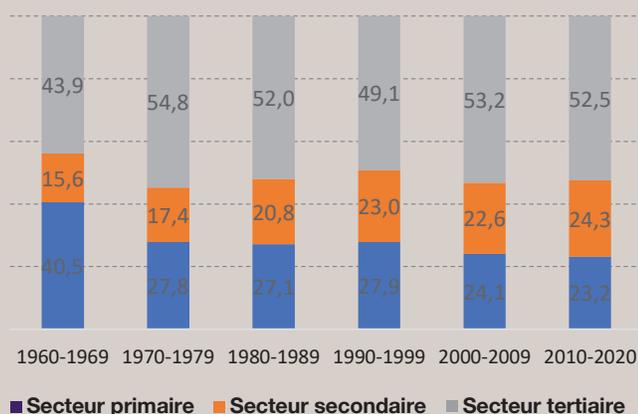
Le processus de transformation structurelle de l'économie ivoirienne est enclenché, mais s'opère à un rythme lent

progressivement, passant de 52,8 % en 1991 à 40,2 % en 2019, ce qui a entraîné une migration des travailleurs vers les services (commerce, transport et entreposage notamment), dont la part s'est renforcée, évoluant de 33,8 % à 47 % entre 1991 et 2019. Cette migration peut s'expliquer par plusieurs causes : i) le fait que les services, dominés par l'informel, exigent moins de qualification en matière de compétences ; ii) la désaffection des jeunes pour les métiers agricoles et ruraux et leur préférence pour la vie moderne et urbaine ; iii) les effets du changement climatique (sécheresse) sur les plantations et les cultures. Les services se caractérisent par une faible productivité, dans la mesure où ils sont dominés par le secteur informel et sont

concentrés souvent en zones urbaines. Néanmoins, certains services comme la finance, les services publics et les transports qui emploient moins de travailleurs présentent des niveaux de productivité élevés. La part de l'emploi dans le secteur industriel est restée plus ou moins stable autour de 12,6 % en moyenne sur la période 1991-2019. La CAPEC (2020) a mis en évidence un renforcement de la part de l'emploi dans l'agro-industrie au détriment des autres industries, dans son analyse portant sur la période 1996-2017. Le secteur industriel est traditionnellement associé aux changements structurels, en raison de sa capacité à absorber beaucoup de travailleurs peu qualifiés.

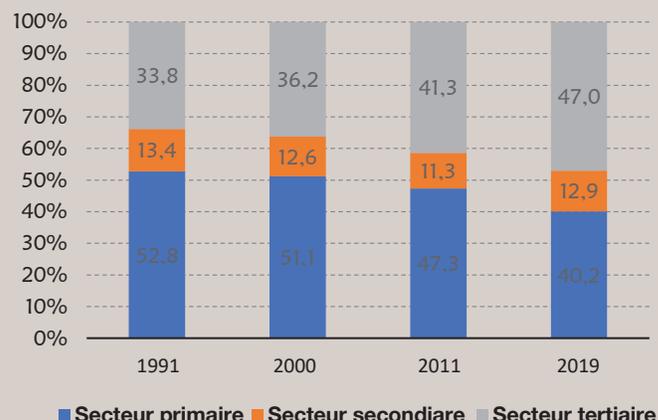
Figure 2.3 - Répartition sectorielle du PIB de 1960 à 2020 et parts de l'emploi sectoriel en Côte d'Ivoire, 1991-2019

Répartition sectorielle du PIB de 1960 à 2020



Source: Note de diagnostic pays, Côte d'Ivoire

Répartition sectorielle des emplois de 1991 à 2019



Source : Note de diagnostic pays, Côte d'Ivoire

Les économies africaines peuvent être classées en différents stades de transformation structurelle. Sur la base des dernières données disponibles (2021), les PEA 2024 ont classé la Côte d'Ivoire dans la catégorie des pays « structurellement sous-développés », soit le premier stade de transformation où l'agriculture est le secteur le plus important en termes de part d'emploi dans l'économie. En effet, le taux d'emploi dans le secteur

agricole en 2021 était de l'ordre de 45 % par rapport au total des emplois en Côte d'Ivoire, pour une valeur ajoutée de 17,5 % du PIB et une productivité relative du travail de 27,5 %.

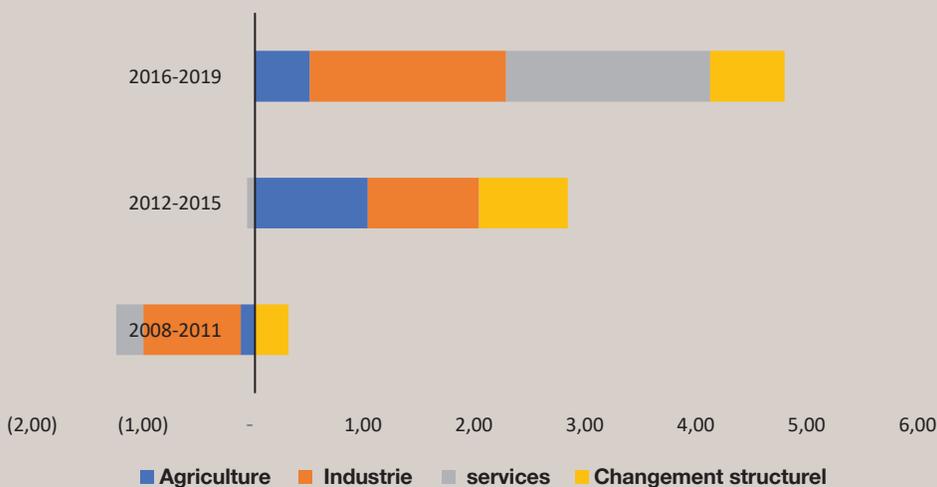
2.2.2. Présentation de la transformation structurelle du pays par la décomposition de la productivité du travail

La méthode de décomposition utilisée dans le

présent rapport est inspirée de McMillan et Rodrik (2011). Les données des PEA 2024 sur la productivité du travail ne sont disponibles que sur la période 2008-2029 pour la Côte d'Ivoire. Il ressort du graphique 2.4 que la productivité du travail a suivi une tendance haussière sur la période d'analyse, passant de -0,3% par an sur la période 2008-2011 marquée par les effets de la crise post-électorale, à 0,7% par an sur la période 2012-2015, et à 1,2% par an sur celle 2016-2019. Les deux dernières périodes ont été marquées par la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2012-2015 et du PND 2016-2020, qui ont permis de réaliser des performances macroéconomiques remarquables. Comme l'illustre ce graphique, la croissance de la productivité du travail est principalement attribuée à la croissance de la productivité dans le secteur industriel, associée au changement structurel. Les analyses de la

CAPEC (2020) portant sur la période 1996-2017 attribuent la croissance de la productivité du travail dans le secteur secondaire, principalement à l'industrie pétrolière, pourtant peu pourvoyeuse d'emplois (0,01% des emplois totaux). Le secteur industriel qui affiche ainsi une productivité supérieure à celle des services, absorbe moins de travailleurs agricoles. Par ailleurs, bien que dominé par l'informel, le secteur des services affiche une meilleure productivité que l'agriculture. La faiblesse de la productivité du travail s'explique non seulement par la faible productivité des techniques et des équipements, mais encore par la faible qualité du capital humain découlant des déficiences du système éducatif. Pour agir durablement sur la transformation structurelle de l'économie, il est important de mettre l'accent sur les politiques visant à stimuler la productivité dans tous les secteurs, surtout dans ceux de l'agriculture et des services.

Figure 2.4 - Décomposition de la productivité du travail et changement structurel en Côte d'Ivoire, 2008-2019



Source : Auteur, sur la base des données des PEA 2024

2.2.3. Croissance rapide des revenus et des emplois, symbolisée par l'exportation de services : nouvelles données probantes

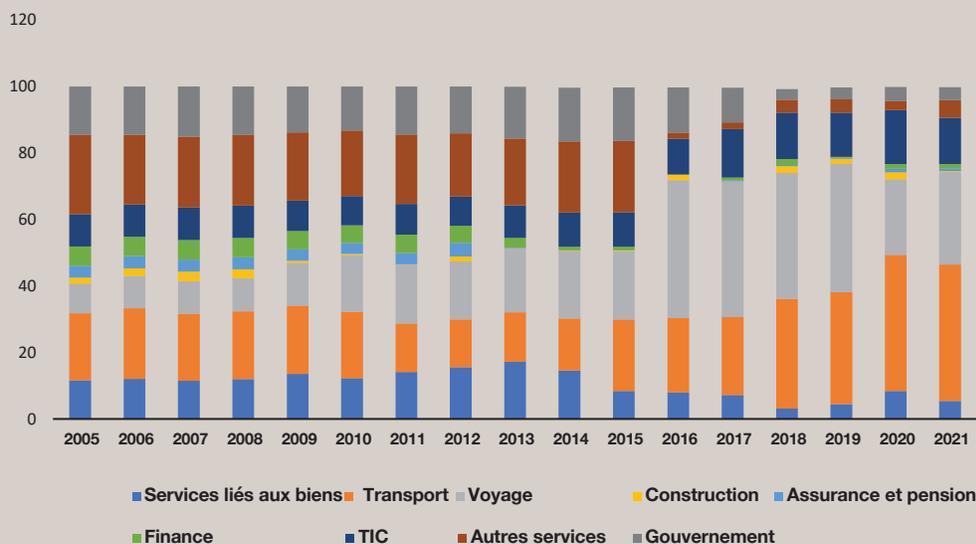
Les exportations de services peuvent soutenir une croissance rapide des revenus et des

emplois en Côte d'Ivoire. Les PEA 2024, se fondant sur les travaux de Goldberg et Reed (2023), soulignent l'importance de la demande en tant que contrainte au changement structurel dans les pays en développement, en particulier en Afrique, à l'opposé de

la vision dominante focalisée sur les contraintes d'offre. Compte tenu de l'étroitesse de son marché national, la demande étrangère et des marchés intégrés jouent un rôle essentiel dans le changement structurel en Côte d'Ivoire. La figure 2.5 montre le rôle

crucial de certains secteurs comme le transport, le voyage et les TIC en soutien à la transformation structurelle. Les deux premiers secteurs font appel toutefois à une main d'œuvre peu qualifiée contrairement aux TIC.

Figure 2.5 Répartition sectorielle des exportations de services en Côte d'Ivoire, 2005-2021



Source : Base de données des PEA 2024

Encadré 2 - Enseignements tirés des expériences réussies en matière d'appui à la croissance et à la transformation structurelle

L'accélération de la transformation structurelle sur la période 1960-1980 a été favorisée par les politiques industrielles de substitution aux importations par le développement de la production de biens de base, le développement des industries à vocation exportatrice et la conquête de marchés extérieurs. Sur la période récente (2010-2020) la dynamique de la transformation structurelle procède des effets combinés des réformes de l'environnement des affaires, des effets induits par les investissements publics dans les infrastructures de base et par les afflux d'IDE dans le pays.

2.2.4. Principales entraves à une transformation structurelle rapide

La faible productivité du travail dans les différents secteurs de l'économie constitue un frein majeur à la transformation structurelle de l'économie ivoirienne. L'agriculture se caractérise par une utilisation

encore limitée d'équipements modernes et d'intrants de qualité, ainsi que par de faibles taux de transformation locale des matières agricoles (33 % pour les fèves de cacao et environ 22 % pour la noix du cajou à fin 2023). Par ailleurs, le secteur industriel de caractère se caractérise par une discontinuité dans les chaînes de valeur, la faiblesse des emplois et

une faible valorisation de la recherche appliquée, de l'innovation et de la technologie, ce qui compromet la productivité et à la compétitivité du secteur. Enfin, la faible productivité du travail dans les services découle de la prépondérance de l'informel (plus de 40 % du PIB et 88,4 % des emplois). Cette situation s'explique par les facteurs suivants : les restrictions du marché du travail, la charge fiscale, l'accès au financement et aux services publics.

La faiblesse du capital humain freine l'accroissement de la productivité de la main-d'œuvre et la disponibilité de travailleurs qualifiés dans l'économie. L'indice de capital humain 2020 du pays est de 0,4 (contre 0,35 en 2018), ce qui signifie qu'un enfant né en Côte d'Ivoire en 2020 sera productif à 40 % par rapport à ce qu'il aurait pu être s'il avait été pleinement instruit et en bonne santé. Le pays doit surtout augmenter le nombre de diplômés dans les filières professionnelles et techniques, et assurer l'adéquation entre les compétences et les emplois. Enfin, la Côte d'Ivoire ne dépense que 0,1 % de son PIB en recherche et développement, contre par exemple 0,82 % du PIB pour l'Afrique du Sud.

L'insuffisance des infrastructures de base en soutien à l'investissement renchérit les coûts des facteurs, freinant la transformation structurelle de l'économie. Malgré les récents progrès réalisés dans le développement des infrastructures, notamment en lien avec l'organisation de la CAN 2024, les défis demeurent importants dans ce domaine. Dans l'Indice de développement des infrastructures (AIDI 2020), la Côte d'Ivoire a obtenu les scores de 6,162 et de 6,735, respectivement dans les secteurs du transport et de l'énergie, avec un classement respectif de 27^e et 19^e places en Afrique. Son meilleur score est enregistré dans les TIC (28,934, 11^e place à l'échelle africaine).

La faible diversification de l'économie constitue une entrave majeure à la transformation structurelle de l'économie ivoirienne.

enne. L'indice de complexité économique de la Côte d'Ivoire est estimé à -1,35 en 2020, plaçant le pays au 124^e rang mondial, ce qui traduit une faible complexification de son économie, et une diversification insuffisante de ses exportations.

Le ratio de dépendance élevé constitue un frein à l'accélération de la transformation structurelle en Côte d'Ivoire. La population ivoirienne est jeune, avec un taux de dépendance (moins de 15 ans et 65 ans ou plus) de 69,2 % en 2021, contre un taux compris entre 40 % et 50 % dans les pays émergents. La baisse rapide des taux de dépendance, résultant de la maîtrise du niveau de la fécondité des populations, permettrait à la Côte d'Ivoire d'ouvrir une « fenêtre d'opportunité démographique » plus favorable à l'épargne, aux investissements productifs et aux investissements dans le capital humain, afin de tirer parti du dividende démographique (PND 2021-2025).

L'accès au financement constitue une contrainte majeure à la transformation structurelle de la Côte d'Ivoire. Le crédit à l'économie est faible (21,1 % du PIB en 2021), au regard des besoins de financement de l'économie ivoirienne et de la performance moyenne de l'Afrique subsaharienne (26,7 % du PIB). Cette situation est imputable à une faible inclusion financière et à des taux d'intérêts élevés. Certains secteurs clés pour la transformation structurelle (industrie manufacturière et agriculture) ne recevraient pas de financements appropriés au niveau du secteur bancaire (CAPEC, 2020).

Le changement climatique retarde les progrès en matière de transformation structurelle du pays. Le rapport national de la Banque mondiale sur le climat (octobre 2023) précise que le changement climatique devrait réduire le produit intérieur brut (PIB) réel de 13 % d'ici à 2050, empêchant 1,63 million de personnes de sortir de la pauvreté. Le changement climatique affecterait la performance des secteurs économiques clés (cacao, énergie) et les infrastructures

socio-économiques.

2.2.5. Facteurs permettant d'accélérer la transformation structurelle

Les leviers ci-après permettraient d'accélérer la transformation structurelle en Côte d'Ivoire.

La bonne gouvernance et des institutions solides peuvent créer un environnement propice à l'accélération des changements structurels en Côte d'Ivoire. Dans ce sens, le maintien d'un cadre macroéconomique stable et d'un endettement soutenable, la création d'un environnement des affaires propice et d'une compétitivité économique propre à attirer des investissements privés, sont essentiels.

L'amélioration de la productivité agricole, par l'affectation de davantage de ressources à ce secteur, et par l'adoption de technologies permettant sa mécanisation, est essentielle pour assurer la transformation du secteur agricole. L'accélération de l'aménagement d'agropoles à travers le pays et la mise en œuvre de projets de développement des chaînes de valeur agricoles permettront d'accompagner la transformation locale des produits agricoles. Par ailleurs, la mise en place des infrastructures industrielles (zones industrielles) et des sept (7) grappes industrielles prévus par le PND 2021-2025 favoriseraient **l'accroissement de la productivité et la compétitivité des entreprises du secteur industriel**. Enfin, la transition des unités économiques informelles à faible productivité vers l'économie formelle est essentielle pour augmenter la productivité du travail dans le **secteur des services**, en particulier.

L'investissement dans le capital humain est essentiel pour accroître la productivité du facteur travail et réduire l'inadéquation formation-emploi. L'investissement dans l'éducation des filles et dans des programmes de développement de l'entrepreneuriat des jeunes favorise la transition démographique.

Le renforcement des infrastructures de base (transport, énergie, TIC, eau et assainissement) en soutien à l'investissement est essentiel pour réduire les coûts des facteurs de production et accélérer la transformation structurelle de l'économie. Les TIC favorisent notamment l'innovation technologique, l'amélioration des prestations de services et l'accroissement de la productivité du travail, du capital et de la valeur ajoutée.

L'ouverture au commerce international pourrait favoriser les changements structurels de la Côte d'Ivoire, à travers une plus grande complexification des produits exportés. La Côte d'Ivoire pourrait mieux tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). Le secteur industriel pourrait bénéficier de l'expansion du commerce, à hauteur de 8,5 %, en fonction de la stratégie nationale de mise en œuvre de cet accord.

L'approfondissement du marché financier, la diversification des instruments financiers et le renforcement de l'inclusion financière sont essentiels pour soutenir le financement de la transformation structurelle en Côte d'Ivoire.

L'engagement de la Côte d'Ivoire en faveur des réformes et des investissements, en vue de la réduction des effets du changement climatique, est essentiel pour assurer la durabilité de la croissance et renforcer les capacités de résilience du pays dans ce domaine. Cet engagement s'est traduit par la conclusion, en mars 2024, avec le FMI de l'accord au titre de la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) en faveur de la Côte d'Ivoire, à hauteur de 1,3 milliard d'USD.

L'urbanisation favorise la transformation structurelle de l'économie, dans la mesure où elle permet d'améliorer la productivité globale de l'appareil productif et de créer un marché intérieur, grâce à l'émergence d'une classe moyenne (CAPEC, 2020). L'urbanisa-

tion induit le développement des infrastructures économiques et sociales propices à un cadre de vie décent des populations

résidentes. Les villes sont des pôles d'attraction des travailleurs agricoles.

Encadré 3 - Opportunités potentielles ou existantes en ressources naturelles non renouvelables, dans l'agriculture et l'agro-industrie et dans les énergies renouvelables

En matière de **ressources naturelles non renouvelables**, la Côte d'Ivoire possède environ 35 % des ceintures de roches vertes de l'Afrique de l'Ouest, regorgeant de ressources minières variées (or, fer, manganèse, diamant, bauxite, etc.). Les perspectives pour le secteur pétrolier et gazier ivoirien sont aussi prometteuses avec les récentes découvertes d'importants gisements de pétrole et de gaz naturel (gisements de Baleine et de Calao), au potentiel cumulé estimé entre 3,5 et 4 milliards de barils de pétrole et à 3300 milliards de pieds cubes de gaz naturel.

Dans le domaine de **l'agriculture et de l'agro-industrie**, la Côte d'Ivoire occupe le 1er rang mondial dans le domaine de la production de cacao et de noix de cajou, et occupe le 5e rang mondial en ce qui concerne la production d'huile de palme. Selon la SFI (2020), la transformation de la noix de cajou, du coton, du caoutchouc, de l'huile de palme, et l'horticulture constituent des activités à forte intensité de main-d'œuvre, susceptible de promouvoir la diversification dans le domaine des produits dérivés connexes.

Dans le **domaine des énergies renouvelables**, la Côte d'Ivoire recèle un potentiel considérable, constitué d'énergie hydroélectrique, d'énergie solaire et de biomasse. Au regard de la croissance rapide de la demande en électricité, les investissements dans les énergies renouvelables permettraient de réduire les besoins en gaz naturel, et partant, les futurs coûts globaux du système énergétique (Banque mondiale, 2023).

2.3 - Financements pour accélérer la transformation structurelle de la Côte d'Ivoire

II.3.1. Programme de transformation structurelle du pays dans le PND 2021-2025

L'objectif global du PND 2021-2025, en phase avec les orientations du « Plan stratégique Côte d'Ivoire 2030 », est de réaliser la transformation économique et sociale nécessaire afin de permettre au pays d'accéder au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure en 2030. Le premier pilier du PND met l'accent sur l'accélération de la transformation struc-

turelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes. Dans ce sens, les priorités portent notamment sur : i) l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles, à travers la mise en œuvre des projets d'agropoles ou pôles de développement agricole intégrés (PDAI) qui sont des zones d'investissements agro-sylvo-pastoraux et halieutiques reposant sur le potentiel des territoires et les besoins des populations ; ii) le développement des activités industrielles organisées autour de sept (07) grappes industrielles (clusters) : l'agro-industrie, la chimie et plasturgie, les matériaux de construction, d'ameublement et d'équipement, l'industrie pharmaceutique, le textile (vestimentaire et d'ameublement) et acces-

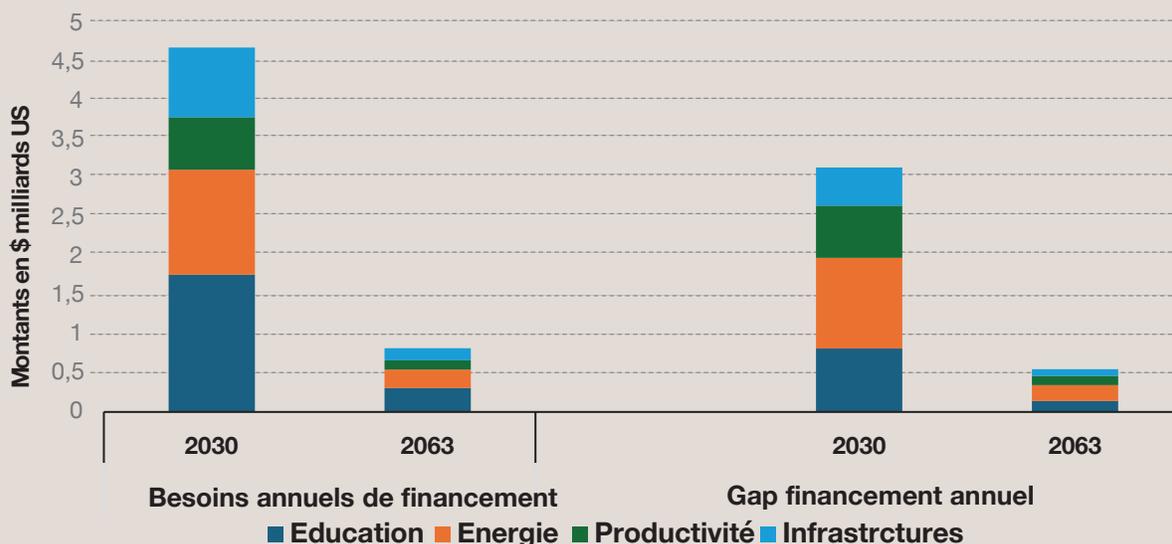
soires, et l'emballage ; iii) le développement des activités minières et pétrolières ; et iv) la modernisation et le développement du commerce intérieur, et l'accroissement des échanges commerciaux.

2.3.2. Besoins et déficit de financement en Côte d'Ivoire

Les besoins de financements pour accélérer la transformation structurelle en Côte d'Ivoire sont importants. Selon les estimations de la Banque (PEA 2024), la Côte d'Ivoire aurait besoin de 4,7 milliards d'USD (soit environ 5,5 % du PIB prévu pour 2024) par an jusqu'en 2030 pour accélérer son processus de transformation structurelle, et le mettre au même niveau que les pays en développement très performants ayant actuellement des niveaux de développement comparables. Ces besoins de financement annuels sont réduits à 0,8 milliard d'USD (environ 1 % du PIB de 2024)

en référence à l'échéance de l'Agenda 2063. Les besoins de financement sont accentués dans les secteurs de l'éducation (37,7 %) et de l'énergie (28,8 %), suivis des infrastructures (19,1 %) et de la recherche et développement visant à améliorer la productivité (14,5 %). Au regard des niveaux actuels de performance du pays dans ces secteurs critiques et de leurs valeurs projetées – censées évoluer en fonction du PIB par habitant, le déficit de financement annuel pour accélérer la transformation structurelle est estimé à 3,2 milliards d'USD (soit environ 3,5 % du PIB de la Côte d'Ivoire en 2024), dans le cadre des ODD, et à 0,6 milliard d'USD (0,6 % du PIB de 2024) par rapport à l'échéance de l'Agenda 2063 (voir figure 2.6). Les principaux secteurs contribuant au déficit de financement du pays sont l'énergie (37,2 %), suivis de l'éducation (25,9 %), de la productivité (21,2 %) puis des infrastructures (15,7 %), au regard de l'échéance de 2030.

Figure 2.6. Estimation des besoins de financement annuels et du déficit en vue d'accélérer la transformation structurelle en Afrique d'ici à 2030 et 2063



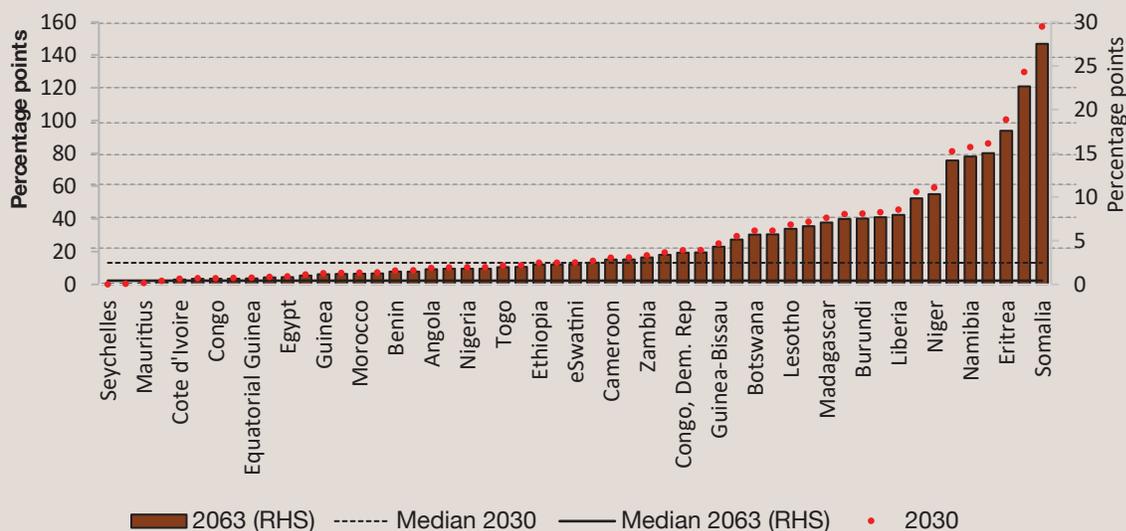
Source : Calculs effectués par les services du FMI, fondés sur la méthodologie décrite à l'annexe 2.2, et la base de données de Sachs et al. (2023), de l'UNESCO, de la CIA, de l'EIA, de la NASA, du FMI et de la Banque mondiale.

2.3.3. Mobilisation des ressources intérieures pour la transformation structurelle

Pour couvrir le déficit de financement estimé, le Gouvernement devrait augmenter les recettes fiscales de l'État et renforcer l'efficacité des dépenses publiques. La performance de la Côte d'Ivoire en matière de mobilisation des recettes fiscales reste faible, ce qui ne permet pas de financer de manière adéquate les progrès vers la réalisation des ODD. En effet, le taux de pression fiscale se situe à 13,3 % du PIB en 2023, loin de la cible de 20 % minimum fixé par les pays de l'UEMOA. Selon les estimations de la Banque (PEA 2024), l'augmentation en

points de pourcentage nécessaire du ratio impôts/PIB pour combler le déficit de financement annuel est estimé à 3,3 d'ici à 2030, inférieur à la valeur médiane au niveau de l'Afrique, qui est de 13,2. Pour la Côte d'Ivoire, ce ratio passera à 0,6 point de pourcentage à l'horizon 2063, toujours au-dessous de la valeur médiane africaine (2,3 points de pourcentage). Le graphique 2.7 indique l'augmentation en points de pourcentage nécessaire des ratios impôts/PIB actuels pour combler les déficits de financement d'ici à 2030 ou à 2063. Le pays doit notamment accroître l'efficacité de la collecte des impôts (surtout de la TVA), tout en veillant à l'efficacité des dépenses publiques.

Graphique 2.7 : Augmentation nécessaire du ratio impôts/PIB pour combler le déficit de financement annuel estimatif en Afrique



Source : Calculs effectués par les services du FMI sur la base de la méthodologie décrite à l'annexe 2.2 et base de données du Département des statistiques de la Banque mondiale, Sachs et al. (2023), de l'UNESCO, de la CIA, de la NASA, du FMI et de la Banque mondiale

Encadré 4 : Soutien de la Banque à la transformation économique de la Côte d'Ivoire

La Banque est un acteur majeur de la transformation économique de la Côte d'Ivoire. L'objectif du document de stratégie pays (DSP) 2023-2028 est d'accélérer la diversification économique et la transformation structurelle de l'économie ivoirienne. Dans ce sens, la Banque soutient le développement des chaînes de valeur industrielles et agricoles, à travers le financement de deux projets d'agropoles en cours d'exécution (ceux du Bélier et du Nord), et les études de faisabilité de celui du Nord-Est. Le projet diversification, accélération industrielle, compétitivité et emploi (DAICE), approuvé en décembre 2023, vise à soutenir la mise en place des grappes industrielles prioritaires du PND 2021-2025, l'accès au financement pour les MPME, ainsi que le soutien à la diversification et à la promotion des investissements privés. La Banque soutient également le développement des infrastructures durables en appui à la compétitivité de l'économie et au renforcement de l'intégration régionale, notamment dans les secteurs du transport, de l'énergie et des TIC. Enfin, elle soutient le renforcement de la gouvernance économique et financière, en mettant l'accent sur la mobilisation des ressources internes et la lutte contre la corruption.

2.4. Remarques finales et recommandations de politique générale

L'accélération de la transformation structurelle de l'économie ivoirienne nécessitera la mise en œuvre des réformes et des interventions ci-après, faisant appel à divers acteurs (Gouvernement, institutions régionales à l'instar de l'UEMOA et de la CEDEAO, institutions de financement du développement (IFD) et les banques multilatérales de développement :

Renforcer la gouvernance institutionnelle et économique afin de créer un cadre propice à l'accélération des changements structurels en Côte d'Ivoire. Dans ce sens, les réformes à mener viseront notamment la stabilité du cadre macroéconomique, la soutenabilité de la dette, la création d'un environnement des affaires et de la compétitivité de l'économie, propice à l'attraction des investissements privés, et la diversification de l'économie (exportations). Un accent particulier doit être mis sur les réformes visant à améliorer la collecte des impôts et des recettes non fiscales, et à lutter contre l'évasion fiscale, contenues dans le Plan stratégique à moyen terme 2024-2028 adopté en mai 2024. Les objectifs visés par

ce Plan ont été rappelés dans la section I.4 de ce Rapport.

Poursuivre les efforts tendant à accroître la productivité et la compétitivité dans les principaux secteurs, grâce à l'accélération : i) des projets d'agropoles à travers le pays et la mise en œuvre des projets de développement des chaînes de valeur agricoles et surtout de l'utilisation des technologies appropriées (mécanisation, engrais, irrigation, etc.); ii) de la mise en place des infrastructures industrielles (zones industrielles) et des sept (7) grappes industrielles prévues par le PND 2021-2025 ; iii) des programmes de transition des unités économiques informelles vers l'économie formelle.

Intensifier les investissements dans le capital humain, en veillant à renforcer la qualité du système de formation dans son ensemble, afin d'assurer l'adéquation compétence-emploi et l'employabilité des jeunes diplômés, de même que dans la santé et les mesures de protection sociale. Une importance devrait être accordée à la recherche et développement, axée notamment sur les sciences naturelles, l'ingénierie et la technologie au niveau de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, pour favoriser la transition démographique, la priorité devrait être donnée : i) à l'éducation des filles, afin de combattre le mariage et la maternité précoces, et ii) à l'investissement dans des programmes de développement de l'entrepreneuriat des jeunes, en accélérant notamment la mise en œuvre du programme jeunesse du Gouvernement 2023-2025.

Poursuivre la dotation du pays en infrastructures de base de qualité dans les secteurs du transport, de l'énergie et des TIC en vue de faciliter :

i) l'accès aux marchés intérieurs et extérieurs, et l'amélioration de la mobilité urbaine et interurbaine au regard de l'urbanisation croissante du pays; **ii)** le renforcement du réseau de transport d'électricité et de l'interconnexion électrique avec les pays limitrophes et **iii)** le renforcement des infrastructures et des services numériques de qualité et abordables sur l'ensemble du territoire.

Approfondir le marché financier, diversifier les instruments financiers et promouvoir l'inclusion financière, pour soutenir le financement de la transformation struc-

turelle, à travers : **i)** l'opérationnalisation de la Bourse des matières premières agricoles (BMPA) via la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) d'Abidjan, ce qui permettra le développement de financements adaptés aux filières agricoles ; **ii)** l'émission de produits financiers innovants sur le marché financier régional et international (obligations et prêts verts ou durables), en phase avec le document-cadre ESG du pays ; **iii)** la poursuite de la stratégie nationale d'inclusion financière pour faciliter l'accès des populations et des PME aux services financiers.

Renforcer la résilience au changement climatique, à travers :

i) la mise en œuvre effective des contributions déterminées au niveau national (CDN) révisées, des engagements pris au titre de l'Initiative d'Abidjan, dans le cadre de la COP15 sur la désertification et la sécheresse, ainsi que de l'accord sur la FRD conclu avec le FMI ; **ii)** l'investissement dans la valorisation et la conservation du capital naturel et dans son intégration dans le système national de comptabilité, en vue d'accélérer la transition écologique du pays.

FINANCER LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE EN CÔTE D'IVOIRE : LA NÉCESSITÉ DE RÉFORMER L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE MONDIALE

MESSAGES CLÉS

- Le déficit du financement annuel pour accélérer la transformation structurelle en Côte d'Ivoire est estimé par la Banque (PEA 2024) à 3,2 milliards d'USD (soit environ 3,5 % du PIB du pays en 2024), en vue d'atteindre les ODD en 2030 et à 0,6 milliard d'USD (0,6 % du PIB) par rapport à l'échéance de l'Agenda 2063.
- La Côte d'Ivoire a notamment besoin d'investissements importants dans des domaines tels que l'éducation, l'énergie, les infrastructures et les technologies en vue d'améliorer la productivité.
- Pour combler les déficits de financement au titre des ODD en 2030 et de l'Agenda 2063, la Côte d'Ivoire doit compter d'abord sur ses actions de mobilisation accrue des ressources internes.
- La Côte d'Ivoire doit continuer à réformer son environnement des affaires et le cadre global de gouvernance du pays (lutte contre l'évasion fiscale) pour faciliter la mobilisation des investissements privés et des financements de sa diaspora.
- La Côte d'Ivoire ayant déjà accès aux marchés obligataires internationaux, l'architecture financière internationale pourrait soutenir la réforme de la méthodologie de notation de crédit par les agences de notation, d'une part, et lui faciliter l'accès aux mécanismes de garanties, d'autre part, afin de lui permettre de bénéficier de taux et d'échéances plus favorables, applicables aux ressources à mobiliser sur ces marchés. En outre, la Côte d'Ivoire pourrait bénéficier : i) d'une meilleure évaluation de son capital naturel, avec l'appui des BMD, ce qui permettrait d'accroître sa marge de manœuvre concernant l'endettement ; et ii) de financements accrus des projets d'adaptation au changement climatique, ainsi que d'un meilleur accès aux instruments de finance durable.

Introduction

La Côte d'Ivoire fait face à des besoins de financements importants pour atteindre les ODD en 2030 et les objectifs de l'Agenda 2063. Comme rappelé au chapitre 2 (III), la Côte d'Ivoire aurait besoin, selon les estimations de la Banque (PEA 2024), de 4,7 milliards d'USD (soit environ 5,5 % du PIB prévu pour 2024) par an, jusqu'en 2030 en vue d'accélérer son processus de transformation structurelle, tout en faisant face à la menace du changement climatique. Ces besoins de financement annuels sont réduits à 0,8 milliard d'USD (soit environ 1 % du PIB de 2024), en référence à l'échéance de l'Agenda 2063. Ainsi, le déficit de financement annuel pour accélérer la transformation structurelle est estimé à 3,2 milliards d'USD (soit environ 3,5 % du PIB de la Côte d'Ivoire en 2024) dans le cadre des ODD, et à 0,6 milliard d'USD (0,6 % du PIB), par rapport à l'échéance de l'Agenda 2063. Selon les estimations de la Banque (PEA 2024), une augmentation du ratio impôts/PIB de 3,3 points de pourcentage d'ici à 2030, et de 0,6 point à l'horizon 2063, serait nécessaire pour combler ce déficit de financement annuel.

3.1 - Position de la Côte d'Ivoire sur la nécessité de réformer l'architecture financière internationale

La Côte d'Ivoire a un accès bien établi aux marchés de capitaux étrangers. La Côte d'Ivoire a déjà effectué sept (7) interventions sur les marchés obligataires internationaux entre 2014 et 2021, mobilisant environ 9,3 milliards d'USD qui ont servi au financement du budget de l'Etat (investissements publics et dépenses sociales), ainsi qu'au refinancement de la dette publique. Sa dernière sortie sur ces marchés remonte au 23 janvier 2024. Le Gouvernement avait réussi à mobiliser 2,6 milliards d'USD en euro-obligations, destinés au rachat et au refinancement d'euro-obligations existantes,

ainsi qu'à des prêts bancaires internationaux, notamment à travers deux opérations (couplées à une couverture de change USD-euro, portant sur la totalité du montant), au taux de rendement moyen de 6,61 % : i) la première, d'un montant de 1,1 milliard d'USD en euro-obligations de longue durée, assorties d'une maturité de 9 ans et d'un taux d'intérêt de 6,3 % ; et ii) la seconde, pour un montant de 1,5 milliard d'USD en euro-obligations conventionnelles, à 13 ans, et assorties d'un taux d'intérêt de 6,85 %. Néanmoins, les conditions de financement de cette récente émission ont été moins favorables que les précédentes, en raison du contexte international actuel, marqué par la hausse des taux d'intérêt mondiaux. Le taux de rendement moyen (6,61 %) est supérieur au taux moyen des émissions antérieures, assorties d'échéances comparables (5,5 %). Le contexte international peu favorable pourrait freiner la mobilisation de ressources par la Côte d'Ivoire sur les marchés de capitaux internationaux, bien que le pays ait l'une des meilleures notes de crédit en Afrique subsaharienne. En raison de ses solides fondamentaux économiques, l'agence Moody's a réhaussé le 1er mars 2024, la note de crédit de la Côte d'Ivoire, de Ba3 « perspective positive » à Ba2 « perspective stable », soit la deuxième meilleure notation en Afrique subsaharienne, après le Botswana. Le 17 mai 2024, S&P a maintenu la note de la Côte d'Ivoire à BB-, mais désormais assortie de « perspective positive » au lieu de « stable ». La Côte d'Ivoire est toujours notée BB-, avec perspective stable, par Fitch

Pour financer la transformation structurelle de son économie et atteindre les ODD en 2030, la Côte d'Ivoire devra mobiliser des volumes de financements importants, tant sur le marché financier régional, que sur les marchés de capitaux étrangers, à des conditions moins onéreuses et avec des échéances plus longues pour ne pas alourdir le poids de sa dette. Dans le cadre de la réforme de l'architecture financière internationale, les BMD pourraient octroyer davantage de financements partiel-

lement garantis contre le risque de crédit à la Côte d'Ivoire, pour lui permettre de mobiliser des financements à des taux et à des échéances plus favorables. À titre d'exemple, la Côte d'Ivoire a bénéficié, en juillet 2023, d'une garantie partielle de crédit de la BAD d'un montant de 400 millions d'euros, ce qui lui a permis de mobiliser 533 millions d'euros de financements durables sur le marché financier international, assortis d'échéances et de taux d'intérêt plus favorables. L'opération de garantie de la Banque a ainsi permis d'allonger de 7 ans (sans garantie) à 15 ans l'échéance possible du prêt ESG, et de réduire son taux d'intérêt jusqu'à 290 pdb, par rapport au rendement des euro-obligations de la Côte d'Ivoire, pour une échéance pondérée comparable ; ce qui contribuera à réduire le service de la dette publique.

Enfin, la réforme des agences de notation de crédit apparaît nécessaire dans le cadre global de la réforme de l'architecture financière mondiale pour permettre à des pays comme la Côte d'Ivoire de mobiliser des financements importants à des taux plus favorables. En effet, malgré les améliorations continues de la qualité de sa note de crédit, la Côte d'Ivoire reste maintenue dans la catégorie dite « spéculative », qui regroupe les émetteurs présentant un risque important pour les investisseurs. Les BMD pourraient soutenir une telle réforme qui concernerait la méthodologie de notation de crédit, la technologie et les critères appliqués pour le profilage des risques des agences de notation.

3.2 - Mobiliser des ressources supplémentaires pour la transformation structurelle de la Côte d'Ivoire

Pour renforcer la transformation structurelle de l'économie en général et pour accroître la productivité du travail en particulier, des réformes politiques et réglementaires doivent être menées dans plusieurs domaines.

L'innovation et le progrès technologique sont essentiels pour améliorer la productivité des facteurs, induire une accélération de la croissance et la transformation de l'économie. La productivité agricole devrait être accrue, en consacrant davantage de ressources à l'adoption de technologies en vue de la mécanisation de ce secteur. Dans le secteur industriel, le Gouvernement est encouragé à mettre en œuvre les réformes prévues dans son PND 2021-2025, à savoir : i) l'adoption de mesures incitatives pour soutenir la recherche-développement et l'innovation des nouveaux entrants, ainsi que des opérateurs existants ; et ii) l'aménagement d'infrastructures et de structures d'innovation industrielle (technopoles, incubateurs, centres techniques, pépinières). Par ailleurs, le développement du capital humain est indispensable pour accroître la productivité du travail et assurer l'adéquation entre l'offre de travail et la demande de compétences. Enfin, le financement des infrastructures nécessite des ressources importantes, avec une plus grande implication du secteur privé requise. Dans ce sens, le Gouvernement devrait privilégier le financement des investissements structurants à travers les PPP, pour tous les domaines d'infrastructures : transports, énergie, éducation, santé, etc. La Côte d'Ivoire doit continuer à mobiliser davantage d'investissements extérieurs et mieux les drainer vers les secteurs prioritaires pour la transformation structurelle de son économie.

La Côte d'Ivoire est un pays attrayant pour les investissements privés nationaux et étrangers, en raison de sa performance macroéconomique et de ses perspectives économiques, de son important potentiel d'industrialisation, de la découverte d'importants gisements d'hydrocarbures et des investissements continus pour améliorer la qualité de l'infrastructure du pays. C'est ainsi que les flux nets d'IDE ont augmenté rapidement, passant de 620 millions d'USD courants (1,1 % du PIB) en 2018 à 1 599,1 millions d'USD courants (2,3 % du PIB), soit un taux de progression annuel de 32,7 % sur

La réforme des agences de notation de crédit apparaît nécessaire dans le cadre global de la réforme de l'architecture financière mondiale pour permettre à des pays comme la Côte d'Ivoire de mobiliser des financements importants à des taux plus favorables

la période. Les investissements directs nationaux ont aussi évolué sur la période considérée, passant de 24 millions d'USD en 2018 à 490 millions d'USD en 2023, soit un taux de progression annuel moyen de 35 %. Les secteurs concernés par les investissements en 2023, sont, selon le CEPICI, les industries (52,2 %) et les services (46,9 %), contre seulement 0,9 % pour l'agriculture. Le taux d'investissement privé est passé de 15,4 % du PIB en 2020 à 18,7 % du PIB en 2023, mais reste insuffisant pour impulser la transformation structurelle. Dans ce sens, le Gouvernement doit poursuivre les réformes en vue de moderniser l'environnement des affaires, en mettant l'accent sur la simplification et la dématérialisation des procédures, et sur un meilleur drainage des financements vers certains secteurs comme l'agriculture. L'accent doit être mis sur le soutien aux champions nationaux. La Côte d'Ivoire doit aussi accroître les initiatives visant à attirer les fonds de sa diaspora, et surtout à les drainer vers les secteurs stratégiques pour la transformation structurelle de l'économie. Les transferts de fonds reçus de la diaspora ivoirienne en 2023 ne représentaient que 446 millions d'USD, soit 0,6 % du PIB, loin de la performance de pays comme le Sénégal (9,4 % du PIB) ou le Mali (5,4 % du PIB). La Côte d'Ivoire devrait veiller notamment à la mise en place d'un mécanisme d'attraction et de suivi des investissements de la diaspora afin d'atteindre l'objectif de 2 % de PIB que le pays a fixé pour l'horizon 2025, dans le PND 2021-2025.

3.3- Faire face à la dette

L'accroissement rapide de l'endettement de la Côte d'Ivoire traduit les besoins de financement du programme d'investissement public des différents plans nationaux de développement (PND) mis en œuvre depuis 2012, ainsi que les impacts des chocs multiples. Le retour de la Côte d'Ivoire sur les marchés des capitaux, après l'allègement de la dette extérieure obtenue après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE en juin 2012, a induit une

augmentation progressive du stock de la dette publique totale, qui est ainsi passé de 9,4 milliards d'USD en 2012 à environ 46,2 milliards d'USD à fin 2023, soit une hausse de 491 % sur la période considérée. Au cours des cinq dernières années, le taux d'endettement du pays est ainsi passé de 37,9 % du PIB en 2019 à 58,1 % en 2023, soit une progression de 20,2 points de pourcentage. Selon le FMI, le taux d'endettement devrait s'établir en moyenne à 57 % du PIB sur la période 2024-2026, au-dessous de la cible de l'UEMOA (70 % du PIB). En 2023, la dette extérieure représentait 61,8 % de la dette totale et était dominée par la dette commerciale (49,9 % de la dette extérieure, dont 30,2 % au titre des euro-obligations). La dette multilatérale et la dette bilatérale représentaient respectivement 33 % et 27,1 % de la dette extérieure totale. La dette extérieure en devises est constituée en 2023 à 70,8 % de dette libellée en euro, ce qui réduit le risque de change compte tenu de la parité fixe entre l'euro et le franc CFA.

Toutefois, le risque de surendettement demeure modéré. Il ressort de la dernière analyse de la viabilité de la dette (AVD), de décembre 2023, que la Côte d'Ivoire est exposée à un risque modéré de surendettement. La dette publique ivoirienne est vulnérable notamment aux fluctuations des cours des matières premières, notamment à cause de la dépendance à l'égard du cacao qui représente plus d'un tiers des exportations du pays. D'autres risques importants sont liés à une nouvelle baisse des réserves de change régionales, à la dépréciation du FCFA par rapport à l'USD (la dette en USD représentait 11,9 % de la dette extérieure en devise en 2023), et à la persistance de l'instabilité accrue dans la région, autant de facteurs susceptibles d'éroder la confiance des investisseurs. Néanmoins, les découvertes récentes d'importantes réserves de pétrole et de gaz laissent entrevoir des perspectives de croissance favorables.

Les autorités ivoiriennes mettent en œuvre une stratégie prudente de gestion

de la dette publique, tout en renforçant les institutions, en vue de préserver la stabilité macroéconomique. La stratégie de financement de la Côte d'Ivoire repose sur une gestion proactive du portefeuille de dette publique, axée sur la réalisation d'opérations de gestion de passifs sur les marchés régional et international, et la mise en place de couvertures de change. Cette stratégie a permis d'atténuer les risques de refinancement, de taux d'intérêt et de change. Par ailleurs, le gouvernement a adopté en septembre 2023, un projet de loi sur la politique de la dette nationale, et a restructuré la Direction de la dette en Direction générale des financements, en vue d'optimiser la mobilisation des financements et la gestion des ressources. Comme déjà mentionné dans la section précédente, la cote de risque souverain de la Côte d'Ivoire est restée l'une des plus élevées de l'Afrique subsaharienne, en raison de ses solides fondamentaux économiques. Pour maintenir le risque de surendettement du pays à un niveau modéré ou faible, les autorités ivoiriennes se sont engagées dans un nouveau programme économique et financier 2023-2026 avec le FMI.

Dans le contexte de la réforme de l'architecture financière mondiale, les institutions financières internationales, ainsi que les agences bilatérales de coopération devraient accompagner davantage la Côte d'Ivoire dans la conduite des réformes visant à : i) renforcer les capacités de gestion de la dette publique du pays (formation, analyse de la viabilité de la dette), ainsi que dans le développement des marchés de capitaux ; ii) accroître les recettes internes et à réduire les flux financiers illicites et l'évasion fiscale ; iii) créer un environnement des affaires plus propice, afin de stimuler le développement du secteur privé et d'attirer davantage d'investissements privés. Par ailleurs, ces institutions devraient aider la Côte d'Ivoire à procéder à une meilleure évaluation de son capital naturel, ce qui lui permettrait d'améliorer sa marge de manœuvre en

matière d'accumulation de la dette. Pour rappel, la valeur du capital naturel de la Côte d'Ivoire a été estimée en 2018 à 118 155,1 millions d'USD (PEA- BAD, 2023). Toutefois, cette valeur ne comprend pas les actifs commercialisés, de même que des services comme la séquestration du carbone assurés par les forêts.

3.4 - Financement de l'action climatique

Les progrès de la Côte d'Ivoire en matière de transformation structurelle peuvent être compromis par les effets du changement climatique. Les conséquences socio-économiques du changement climatique pour ce pays, mises en évidence par la Banque mondiale (octobre 2023) ont été rappelées dans le chapitre 2. En rappel, le changement climatique pourrait réduire le produit intérieur brut (PIB) réel du pays de 13 % d'ici à 2050, et empêcher 1,63 million de personnes de sortir de la pauvreté, compromettant ainsi ses ambitions de devenir un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure à l'horizon 2030. Pour prévenir ces risques, la Côte d'Ivoire a rehaussé son ambition climatique dans ses nouvelles contributions déterminées au niveau national (CDN) de mars 2022, qui est de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30,41 % à l'horizon 2030, contre 28,25 % dans la version de 2015. Par ailleurs, le cinquième pilier du PND 2021-2025 vise à promouvoir un développement soucieux de la préservation de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique.

Les financements nécessaires à la mise en œuvre adéquate des programmes de lutte contre le changement climatique sont faibles. Selon la Banque (Rapport pays 2023), le montant cumulé estimatif du financement dont la Côte d'Ivoire a besoin pour mettre en œuvre ses CDN de manière adéquate se chiffre en moyenne à 32,58 milliards d'USD sur la période 2020-2030, soit une moyenne annuelle de 2,96 milliards

d'USD. Les flux financiers destinés à l'action climatique en Côte d'Ivoire s'élevaient à 1,02 milliard d'USD par an sur la période 2019-2020, représentant 34,4 % du financement dont le pays a besoin chaque année pour répondre de manière adéquate aux défis liés aux changements climatiques. De ce fait, le besoin de financement résiduel est estimé à 1,9 milliards d'USD en moyenne par an, montant susceptible d'être comblé par une plus forte mobilisation du secteur privé.

Dans le cadre de la réforme de l'architecture financière mondiale, les BMD et les partenaires bilatéraux peuvent jouer un rôle plus important dans le financement de la lutte contre le changement climatique. Ils pourraient, en effet, accroître leurs financements aux projets d'adaptation au changement climatique, sans réduire les financements aux autres secteurs prioritaires. En effet, les projets d'adaptation au changement climatique sont des biens publics mondiaux et sont ainsi en phase avec les missions des BMD. Ils sont également directement liés au développement et, par conséquent, à la transformation économique. Par ailleurs, ces partenaires pourraient aider la Côte d'Ivoire (gouvernement comme secteur privé) à mieux saisir les évolutions actuelles des marchés financiers, pour mobiliser davantage de financements verts et climatiques, en vue de couvrir le déficit de financement identifié. Les principales sources de financements innovants du climat ont été mis en évidence par la Banque (Rapport pays 2023) et concernent, entre autres, les prêts verts, les obligations sociales, les obligations liées à la durabilité, les obligations durables et les prêts liés à la durabilité, les marchés du carbone, les échanges dette-nature, les financements mixtes. Le gouvernement ivoirien a adopté, en 2021, un document-cadre pour la mobilisation des financements à caractère environnemental, social et de gouvernance (ESG), actualisé en septembre 2023, pour mieux encadrer ses interventions dans ce domaine. En rappel, la GPC octroyée par la Banque en juillet 2023 au Gouvernement

ivoirien était adossée à ce cadre ESG. En outre, la Côte d'Ivoire, à travers la Banque nationale d'investissement (BNI), bénéficie d'une assistance technique du Groupe de la BAD, du Fonds d'investissement climatique (FIC) et d'Amundi (gestionnaire d'actifs) d'un montant de 625 000 USD pour la mise en place d'une facilité de financement vert (FFV), au sein de cette banque.

3.5 - Recommandations stratégiques

Le financement de la transformation structurelle de l'économie ivoirienne nécessite la mobilisation de ressources importantes, notamment pour l'atteinte des ODD en 2030 et des objectifs de l'Agenda 2063. La Côte d'Ivoire doit compter d'abord sur les ressources mobilisées au niveau national, notamment à travers l'accroissement des ressources internes pour combler le déficit de financement estimé à 3,2 milliards d'USD (soit environ 3,5 % du PIB du pays en 2024) au titre des ODD et à 0,6 milliard d'USD (0,6 % du PIB), par rapport à l'échéance de l'Agenda 2063. Dans ce sens, le Plan stratégique à moyen terme 2024-2028 de mobilisation des ressources internes constitue le principal cadre de référence. Le gouvernement devrait continuer à accentuer les réformes visant à accroître la productivité du travail, à créer un environnement des affaires plus propice en vue d'attirer plus d'investissements privés, ainsi que les financements de sa diaspora, et à préserver la viabilité de la dette. La priorité doit être également donnée à l'émergence du secteur privé national, par la promotion de champions nationaux dans les secteurs d'activités stratégiques clés (industries, mines et pétroles, etc.).

Par ailleurs, la réforme de l'architecture financière internationale, avec la contribution du secteur privé, permettrait notamment :

- d'appuyer la réforme de la méthodologie de notation de crédit par les agences de notation

afin de permettre à des pays comme la Côte d'Ivoire de mobiliser des financements plus importants à des taux plus favorables ;

- d'accorder davantage de financements mixtes (garanties partielle de crédit et de risque par exemple) pour permettre à la Côte d'Ivoire de mobiliser des financements assortis de taux et d'échéances plus favorables sur les marchés régional et international.

- d'aider la Côte d'Ivoire à renforcer ses capacités de gestion de sa dette publique (formation, analyse de la viabilité de la dette) ;
- d'aider la Côte d'Ivoire à investir dans la comptabilité du capital naturel et dans son intégration dans le système de comptabilité

nationale. Cela permettra d'estimer la valeur réelle de la richesse verte du pays en vue d'élargir sa marge de manœuvre en matière d'accumulation de la dette, mais aussi de contribuer à la préservation des ressources naturelles du pays ;

- d'augmenter les financements des projets d'adaptation au changement climatique, sans réduire ceux qui sont alloués aux autres secteurs prioritaires ;

- d'aider la Côte d'Ivoire (gouvernement et secteur privé) à mieux appréhender les évolutions actuelles des marchés financiers, en vue de mobiliser davantage de financements verts et climatiques.

RÉFÉRENCES

BAD (Banque africaine de développement). 2024. « Rapport sur les perspectives économiques en Afrique ».

BAD (Banque africaine de développement). 2023. « Rapport sur les perspectives économiques en Afrique »

BAD (Banque africaine de développement). 2023. « Rapport pays (Côte d'Ivoire) »

BAD (Banque africaine de développement). 2022. « Note de diagnostic pays de la Côte d'Ivoire ».

Banque mondiale. 2021. « Côte d'Ivoire : Mémoire économique pays ».

Banque mondiale. 2023. « Côte d'Ivoire, Rapport national sur le climat et le développement ».

World Bank-KNOMAD. December 2023

Banque mondiale. « Indicateurs de développement dans le monde »

Société financière internationale. 2020. Diagnostic du secteur privé, « créer des marchés en Côte d'Ivoire ».

FMI. 2023. « Rapport pays N°23/046 »

Comité national de politique économique. Plan stratégique Côte d'Ivoire 2030

Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement. « Plan national de développement (PND) 2021-2025 de la Côte d'Ivoire »

Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement. « Plan national de développement (PND) 2021-2025 : Rapport annuel de mise en œuvre 2023 »

Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement, Rapport sur la situation économique et financière en 2023, mars 2024.

Direction générale des financements extérieurs (Ministère des Finances et du Budget), Bulletin statistique de la dette à fin décembre 2022

UEMOA, Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI) 2017-2018

Institut National de la Statistique de Côte d'Ivoire. Octobre 2023. « Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages 2021 »

Comité national ZLECA. « Stratégie nationale de mise en œuvre de l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) Côte d'Ivoire, Rapport final »

CAPEC. Juillet 2020. « Étude sur la transformation de l'économie ivoirienne ».

Bloomfield Investment. 2024. Risque pays Côte d'Ivoire

BCEAO. Octobre 2023. « Rapport sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA au cours de l'année 2022 »

ⁱ Les informations clés sur cette section ont été tirées du Rapport sur la situation économique et financière en 2023 du Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement.

ⁱⁱ Le Gouvernement a mobilisé en 2023 un montant total de 3 352,6 milliards de FCFA sur le marché financier régional, dont 1 108,0 milliards de FCFA de bons du trésor, 456,1 milliards de FCFA d'emprunts obligataires, et 1 046,0 milliards de FCFA d'obligations du Trésor.

ⁱⁱⁱ Le potentiel lié aux découvertes du gisement Baleine est estimé à 2,5 milliards de barils de pétrole brut et à 3 300 milliards de pieds cubes de gaz naturel.

^{iv} La Côte d'Ivoire a abrité, du 9 au 20 mai 2022, la 15e Conférence des Parties (COP15) de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). Cette COP15 a été l'occasion, pour la Côte d'Ivoire, de présenter l'Initiative d'Abidjan, destinée à restaurer les forêts et les sols, à stimuler la production agricole et à créer des emplois pour les jeunes et sortir les femmes en milieu rural de la pauvreté.

^v Selon la CAPEC (2020), les analyses précédentes ont montré que le processus de transformation structurelle de l'économie ivoirienne a été entamé véritablement en 2012. La même étude confirme le rythme lent du processus de transformation structurelle.

^{vi} Sen 2019.

^{vii} La productivité relative du travail est le rapport entre la productivité du travail (valeur ajoutée par travailleur) dans l'agriculture et les secteurs non agricoles (industrie et services).

^{viii} Selon l'Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI) 2017-2018

^{ix} Il s'agit de l'agro-industrie, de la chimie et plasturgie, des matériaux de construction, de l'ameublement et de l'équipement, de l'industrie pharmaceutique, du textile et accessoires, de l'emballage et de la fabrication de pièces détachées, de l'assemblage de véhicules de spécialité.

^x Comité national ZLECA : Stratégie nationale de mise en œuvre de l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) Côte d'Ivoire, Rapport final.

^{xi} Le rapport se réfère à la classification actuelle des pays par niveau de revenu de la Banque mondiale : les pays en développement sont définis comme les pays dont le RNB par habitant est inférieur à 13 846 USD. Les pays à revenu élevé sont ceux dont le RNB par habitant est égal ou supérieur à 13 846 USD.

^{xii} Selon les estimations de la Banque dans le cadre des PEA 2024, la Côte d'Ivoire n'a perçu chaque année que 9 % des recettes de la TVA qu'elle aurait dû percevoir sur la période 2000-2019, en raison des pratiques généralisées de détaxation et d'exonérations fiscales, ainsi que des inefficacités dans l'application de la loi et des non-conformités fréquentes.

^{xiii} La Côte d'Ivoire a abrité, du 9 au 20 mai 2022, la 15e Conférence des Parties (COP15) de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). Cette COP15 a été l'occasion, pour la Côte d'Ivoire, de présenter l'Initiative d'Abidjan, destinée à restaurer les forêts et les sols, à stimuler la production agricole et à créer des emplois pour les jeunes et sortir les femmes en milieu rural de la pauvreté.

^{xiv} Les informations proviennent des indicateurs de développement dans le monde de la Banque mondiale

^{xv} World Bank-KNOMAD, December 2023

^{xvi} Bulletin statistique de la dette à fin décembre 2022 du ministère des Finances et du Budget de la Côte d'Ivoire

^{xvii} FMI. Rapport pays N°23/046 - décembre 2023

^{xviii} BAD, Rapport sur les perspectives économiques en Afrique, 2023

^{xix} BAD, Rapport sur les perspectives économique en Afrique, 2023



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

1315,535

2020

\$ 219,863